



Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le 28 JAN. 2025

ID : 085-200061265-20250123-2025_1_03-DE



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 22

DELIBERATION
DL CIAS 2025-1-03

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :
- la transmission en Sous-
Préfecture le : 27 JAN. 2025
- la publication le : 28 JAN. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 23 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 janvier, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 16 janvier, s'est réuni à 18h00 à la salle Lys de Mer de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Béatrice BESSONNET, Mylène BLANCHARD, Guillaume BOSSARD, Raphaël CHAUSSIN, André COQUELIN, François COURTIN, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Marie-Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Denise RENAUD, Dominique SIONNEAU, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Roselyne ARCHAMBAUD, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, François BLANCHET, Christine CRESTOIS, Céline DELOMME, Nelly HERROU, Christine ROBRIQUET.

Pouvoirs : François BLANCHET à André COQUELIN, Céline DELOMME à Muriel HABERT, Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Béatrice BESSONNET.

Catherine GALAND est désignée secrétaire de séance.

Création d'emplois permanents et modification du
tableau des effectifs

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvu de manière permanente par un agent contractuel de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus aux articles L.332-14 L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique. C'est le cas notamment des emplois du niveau de la catégorie A, B et C lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique).

Avancements de grade

Afin de permettre la nomination d'agents suite aux avancements de grade de l'année 2025, il convient de créer les postes correspondants. Il est précisé que, après que ces nominations auront eu lieu, il conviendra de supprimer les emplois devenus inutiles, après avis du Comité Social Territorial Commun. Ces suppressions interviendront donc lors d'un prochain Conseil d'Administration.

Au vu des éléments ci-dessus, il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur :

la création de 3 emplois permanents d'Auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet pour permettre ces avancements de grade,
la création d'un emploi permanent d' Adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps non complet (28/35ème) pour permettre un avancement de grade,
la création d'un emploi permanent d' Adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet (28/35ème) pour permettre un avancement de grade,

et la modification du tableau des effectifs en cohérence avec ces créations d'emploi.

Le Conseil d'Administration,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le BP 2025, Chapitre 12,

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil d'Administration du 17 octobre 2024,

Considérant la nécessité de créer 5 emplois permanents pour permettre les avancements de grade,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de créer les 5 emplois permanents suivants pour permettre des avancements de grade, à compter du 1^{er} février 2025 :

FILIERES	EMPLOIS CREES	NOMBRE
MEDICO-SOCIALE	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	3
ANIMATION	Adjoint d'animation Principal de 1ère Classe	1
ANIMATION	Adjoint d'animation Principal de 2ème Classe	1

Article 2 : d'approuver le tableau des effectifs, tel qu'il figure dans le tableau ci-après, avec effet au 1^{er} février 2025 :

Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le 28 JAN. 2025

ID : 085-200061265-20250123-2025_1_03-DE

NOM DE LA FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE	NOMBRE DE POSTES BUDGETES APRES CONSEIL DU 17/10/2024	VARIATIONS	NOMBRE DE POSTES BUDGETES APRES CONSEIL DU 23/01/2025	NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN UNITE		NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN ETP		TEMPS DE TRAVAIL	
						NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN UNITE PAR FONCTIONNAIRES TITULAIRES OU STAGIAIRES	NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN UNITE PAR CONTRACTUELS	NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN ETP PAR FONCTIONNAIRES TITULAIRES OU STAGIAIRES	NOMBRE DE POSTES OCCUPES EN ETP PAR CONTRACTUELS		
FILIERE ADMINISTRATIVE	ATTACHES	ATTACHE PRINCIPAL	1	0	1	1	0	1	0	TC	
		SOUS TOTAL ATTACHE PRINCIPAL	1	0	1	1	0	1	0		
	REDACTEURS	ATTACHE	2	0	2	1	1	1	1	TC	
		SOUS TOTAL ATTACHE	2	0	2	1	1	1	1		
	ADJOINTS ADMINISTRATIFS	REDACTEUR	4	0	4	2	2	2	2	TC	
		SOUS TOTAL REDACTEUR	4	0	4	2	2	2	2		
		ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	1	0	1	1	0	1	0	TC	
		SOUS TOTAL ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	1	0	1	1	0	1	0		
		ADJOINT ADMINISTRATIF	1	0	1	1	1	1	1	TC	
		SOUS TOTAL ADJOINT ADMINISTRATIF	1	0	1	1	1	1	1	19,99/35ème	
SOUS TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			10	0	10	7	3	6,5714	3		
FILIERE MEDICO-SOCIALE	MEDECINS	MEDECIN HORS CLASSE	1	0	1	0	1	0	0,0198	0,693/35ème	
		SOUS TOTAL MEDECIN HORS CLASSE	1	0	1	0	1	0	0,0198		
	INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX	INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX HORS CLASSE	1	0	1	1	0	1	0	TC	
		SOUS TOTAL INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX HORS CLASSE	1	0	1	1	0	1	0		
	EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	6	0	6	6	0	6	0	TC	
		SOUS TOTAL EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	6	0	6	6	0	6	0		
		EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	5	0	5	0	1	0	1	TC	
		SOUS TOTAL EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	5	0	5	0	1	0	1		
	AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE SUPERIEURE	10	3	13	9	0	9	0	TC	
		SOUS TOTAL AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE SUPERIEURE	10	3	13	9	0	9	0		
		AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE	6	0	6	6	0	6	0	TC	
		SOUS TOTAL AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE NORMALE	6	0	6	6	0	6	0		
	AGENTS SOCIAUX	AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1ERE CL	2	0	2	2	0	2	0	TC	
		SOUS TOTAL AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	2	0	2	2	0	2	0		
		AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2EME CL	3	0	3	2	0	2	0	TC	
		SOUS TOTAL AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	3	0	3	2	0	2	0		
		AGENT SOCIAL	4	0	4	3	0	3	0	TC	
		SOUS TOTAL AGENT SOCIAL	7	0	7	4	0	3,2	0	28/35ème	
	SOUS TOTAL AGENT SOCIAL			12	0	12	7	0	6,2	0	7/35ème
	SOUS TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE			46	3	49	33	2	32,2	1,0198	
FILIERE ANIMATION	ANIMATEUR	ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CL	2	0	2	2	0	2	0	TC	
		SOUS TOTAL ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ERE CL	2	0	2	2	0	2	0		
		ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CL	1	0	1	1	0	1	0	TC	
		SOUS TOTAL ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	1	0	1	1	0	1	0		
		ANIMATEUR	2	0	2	1	1	1	1	TC	
	SOUS TOTAL ANIMATEUR	2	0	2	1	1	1	1			
	ADJOINTS D'ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CL	1	0	1	0	0	0	0	TC	
		SOUS TOTAL ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	0	1	1	0	0	0	0	28/35ème	
		ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CL	2	0	2	1	0	1	0	TC	
		SOUS TOTAL ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	2	1	3	3	0	2,4	0	28/35ème	
		ADJOINT D'ANIMATION	4	1	5	4	0	3,4	0	TC	
		SOUS TOTAL ADJOINT D'ANIMATION	1	0	1	0	0	0	0	TC	
		ADJOINT D'ANIMATION	4	0	4	2	0	1,6	0	28/35ème	
		SOUS TOTAL ADJOINT D'ANIMATION	1	0	1	1	0	0,4	0	14/35ème	
		ADJOINT D'ANIMATION	1	0	1	0	0	0	0	21/35ème	
		SOUS TOTAL ADJOINT D'ANIMATION	7	0	7	3	0	2	0		
SOUS TOTAL FILIERE ANIMATION			17	2	19	11	1	9,4	1		
TOTAL FILIERES			73	5	78	51	6	48,171	5,0198		

Fait et délibéré,

Envoyé en préfecture le 27/01/2025
Reçu en préfecture le 27/01/2025
Publié le 28 JAN. 2025 SLOW
ID : 085-200061265-20250123-2025_1_03-DE

Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 27 janvier 2025,
Le Vice-Président du CIAS

Jean SOYER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.